

Saisir les occasions offertes par le marché permet au Canada d'être compétitif dans le contexte de la mondialisation des marchés et de la libéralisation croissante des échanges. Le Canada s'applique à :

- sensibiliser l'industrie aux occasions et aux contraintes de la commercialisation et des échanges commerciaux écologiques et à lui permettre d'y réagir rapidement;
- aider à prouver la qualité écologique des produits, des pratiques et des services du secteur agricole et agroalimentaire;
- influencer sur les initiatives nationales et internationales, telles que les accords multilatéraux, dans l'intérêt de l'environnement et de l'industrie canadienne.

Gouvernements provinciaux

En raison de la diversité des paysages, du climat et des types d'exploitation agricole, d'une région à l'autre du Canada, ainsi qu'en raison de la répartition des compétences entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les politiques et programmes soutenant l'agriculture durable sont souvent conçus de la façon la plus efficace dans les régions. Les gouvernements provinciaux sont habituellement les mieux placés pour offrir l'aide pratique dont ont besoin les agriculteurs pour passer à l'agriculture durable, en introduisant les méthodes les mieux adaptées aux besoins de l'agriculture dans leur région. S'il y a lieu, on peut faire la promotion nationale des techniques régionales les plus efficaces et les utiliser dans d'autres contextes. Par exemple, les ministères de l'Agriculture de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec ont chacun produit une collection de guides des meilleures pratiques de gestion afin d'augmenter la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles et d'améliorer leur performance écologique.

Interventions et politique de l'État

La promulgation de règlements a été le principal moyen utilisé par l'État pour protéger l'environnement. Des lois fédérales telles que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi canadienne sur la santé*, la *Loi sur les produits antiparasitaires*, la *Loi sur la protection des végétaux* et la *Loi sur la protection des animaux* renferment des dispositions concernant les performances écologiques de l'agriculture. Les avancées des biotechnologies et les autres outils de la recherche-développement sont réglementés pour se conformer à des règles de sécurité. Le gouvernement canadien contribue aux évaluations scientifiques du risque que posent les produits issus de la biotechnologie, afin de protéger la santé de l'être humain, des animaux, des végétaux et de l'environnement.